



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET**  
**DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**- SEANCE DU 07 FEVRIER 2013 -**

Étaient présents : M. ARCELIN, Melle ATCHAMA, Melle CARVALHO, M. BALLESTA, Mme BANZO, Mme BITEAU, Melle BOUCARD, M. BOUDET, Mme FAULON, Mme GENTIL, M GUEZENEC, M. HAUQUIN, Mme JONES, M. LABARRE, Mme LAWSTANCE, Mme MAGNE, Mme MARTINEZ, M. POUMAREDE, Mme OLLIER, M. RAGOT, Mme RAHOU, M. ROUISSI.

Étaient représentés : M. BERRICHON, M. BOUILHAC, Mme DAVID, Mme DEBAISIEUX-ZEMOUR, Mme DUFOURCET, M. HOYAUX, Mme LEBRAUD, Mme MALTONE, Melle MOSZKOWSKI,

Étaient invités : Mme CAILLOT, Mme MALGOUYAT, M. PIALOUX, M. RAMBAUD, Mme RENAUDIN.

En l'absence de M. le Président JOURDAN, Mme LAWSTANCE ouvre la séance à 09H15. Elle énonce la liste des présents et représentés. Le quorum est atteint.

**I-. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2012**

Mme LAWSTANCE soumet le procès-verbal au vote :

Votants :	31
Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	30

➔ ***Le CEVU adopte le procès-verbal du 18 décembre 2012.***

**II -. COMMISSION DE DOMICILIATION : DESIGNATION DE L'ENSEIGNANT SUITE A LA DEMISSION DE M. BAILLON**

Mme LAWSTANCE demande s'il y a des candidats.

M. POUMAREDE accepte de prendre la succession de M. BAILLON.



### **III -. PROJET COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DE LA VIE ÉTUDIANTE ET ASSOCIATIVE**

Mme LAWRANCE rappelle le projet de la CDVEA, déjà évoqué en CEVU, d'utiliser le reliquat de 17 000 € du fonds FSDIE de novembre 2012 pour améliorer le quotidien des étudiants. Il s'agit d'acheter des tables de pique-nique qui seront placées autour de l'université.

Mme FAULON signale que la répartition des tables n'est pas encore définitive. Elles seront accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

M. MIURA salue cette initiative mais demande que la disposition finalement retenue intègre les abords de la bibliothèque de Lettres.

Mme FAULON répond que quatre tables fixes seront installées sur le chemin qui mène à ce bâtiment.

Mme MAGNE demande qui s'occupe du design de ces tables.

Mme FAULON précise qu'il s'agira de tables en bois, très simples, du même modèle que celles de Bordeaux IV.

Mme RAHOU signale que les tables installées près des bâtiments pourraient occasionner des nuisances pour les collègues qui occupent les bureaux proches.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote :

Votants :	31
Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	31

**➤ Le CEVU adopte le projet proposé par la CDVEA à l'unanimité.**

### **IV -. PROPOSITION DE REPARTITION DES FONDS DU FSDIE POUR 2013**

Mme LAWRANCE précise qu'il y a eu une modification du montant du budget à la baisse, eu égard au bilan financier des droits d'inscription. Le budget du FSDIE s'élève finalement à 116 000 € au lieu de 120 000 €. La répartition a été revue en conséquence.

M. PIALOUX présente le tableau de répartition. La mise en place possible d'une épicerie solidaire sur le campus a un impact sur le budget FSDIE. C'est un projet inter-U qui serait financé à hauteur de 9 000 € par établissement, dont une partie prélevée sur chaque FSDIE. Mais rien n'est encore décidé. Cette épicerie solidaire s'adressera à la fois aux étudiants et aux personnels. La répartition envisagée pour Bordeaux 3 est donc de 7000 € pris sur le FSDIE, le complément provenant d'un apport de l'Université pour les personnels. Une part importante du budget reste allouée aux projets associatifs et individuels.

Mme BOUCARD demande pourquoi le budget n'a pas été consommé l'année dernière sur les projets individuels.

M. PIALOUX explique qu'il n'y avait pas eu suffisamment de demandes.



Mme BOUCARD demande des précisions sur les dispositions relatives à la prise en charge des étudiants handicapés.

M. PIALOUX explique qu'un effort a été consenti sur l'accueil des étudiants en situation de handicap et que la part du FSDIE consacrée au handicap est destinée aux étudiants qui ne peuvent bénéficier des aides ministérielles, par exemple les stagiaires DAEU.

M. LABARRE demande s'il y a eu d'autres crédits non dépensés, en dehors du reliquat sur l'aide apportée aux projets individuels et associatifs.

M. PIALOUX répond que, sauf ce cas, tous les crédits ont été consommés.

M. POUMAREDE s'étonne de la faible part allouée aux certifications (5 000 €) alors que les certifications deviennent un enjeu crucial pour les universités.

M. PIALOUX précise que seules sont ici concernées les certifications Action de solidarité handicap, Accompagnement éducatif et Responsabilité associative, qui font l'objet de conventions de partenariats avec des collectivités locales, avec des tarifs adaptés à des publics extérieurs.

Mme LAWRENCE rappelle que les autres certifications (C2i, CLES/CLUB...) de l'université ont un budget propre.

M. BOUDET s'interroge sur la pertinence d'une baisse du budget de la vie étudiante alors que le budget antérieur avait été entièrement dépensé, et alors qu'il restait plus de 10 000 € sur le budget de l'aide aux projets associatifs et individuels. De plus, sur la question du financement de la vie culturelle, l'UNEF s'était opposée à l'augmentation des droits facultatifs pour le sport et la culture : s'agissant de la vie culturelle, et les retombées concernant l'ensemble des étudiants, il serait pertinent que le FSDIE en assure le financement.

M. RAMBAUD rappelle que la redéfinition des droits facultatifs sport et culture avait fait débat l'année dernière. Pour la culture, ce droit était perçu non comme un droit dont on s'acquitte pour bénéficier de prestations, mais comme une contribution à la vie culturelle de l'établissement. Cependant, l'idée est de tendre vers un système dans lequel les étudiants participeront davantage au fonctionnement de la vie culturelle et où le droit acquitté créera des droits différents, mais non forcément exclusifs, pour celui qui le paye.

Pour M. PIALOUX, il ne faut pas oublier que ces fonds relèvent d'un Fonds de Solidarité ; autrement dit, ils ne peuvent pas financer des événements organisés par la DIVU.

Mme FAULON veut être sûre que l'épicerie solidaire sera ouverte à tous, et non seulement sur orientation d'une assistante sociale. L'UNEF s'opposera à toute restriction de ce type.

M. RAMBAUD explique que le sens de ce vote du CEVU sur la répartition des grandes masses du FSDIE est de faire le premier pas vers la réalisation concrète de ce projet inter-U. Mais l'esprit est celui d'une ouverture assez large.

M. HAUQUIN fait un parallèle avec la Commission Locale d'Action Sociale, qui se pose la même question pour les personnels : l'objectif est que le lieu soit ouvert à tous, sans condition. Il a même été envisagé de corréler cette ouverture avec l'organisation d'un événement, pour qu'il n'y ait pas stigmatisation des étudiants et personnels qui y auraient



recours (actions culturelles autour de la nourriture, jardins solidaires dans le cadre du plan Campus...).

M. BOUDET souhaite également des précisions sur les dispositifs couverts par l'enveloppe Vie étudiante.

M. PIALOUX prend l'exemple du dispositif « carte blanche » qui aide sur des projets précis en dehors des commissions FSDIE, ou sur des projets d'associations non domiciliées, et donc hors champ du FSDIE.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote :

Votants :	31
Abstention :	5
Blancs/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	26

➤ **Le CEVU adopte la proposition de répartition des fonds FSDIE pour 2013.**

## **V -. MOTION ANGLICISTES POUR INFORMATION ET QUI SERA ETUDIEE LORS DE LA PROCHAINE COMMISSION DE LA PEDAGOGIE ET SOUMISE AU VOTE DU PROCHAIN CEVU**

Mme LAWRENCE présente la motion qui concerne la question de l'assiduité aux cours pour tout étudiant inscrit en régime général.

M. POUMAREDE est étonné par cette motion. L'obligation d'assiduité existe déjà. Le fait qu'il n'y ait pas de sanction est du fait de l'équipe pédagogique. C'est à elle que revient cette responsabilité. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une disposition collective. Il suffit que chacun prenne ses responsabilités.

Mme LAWRENCE explique que cette motion est la marque d'une demande de soutien de ces équipes de la part de l'Université.

M. LABARRE ajoute qu'il s'agit d'avoir un cadre qui préserve l'établissement d'un recours étudiant.

M. BOUDET préfère qu'il y ait un cadrage de l'établissement, dans un sens ou dans l'autre, plutôt qu'une incertitude. Mais l'étudiant ne choisit pas toujours d'être affilié au régime assidu puisque c'est le régime par défaut : des étudiants ayant besoin d'être dispensés ne peuvent l'être car ils n'entrent pas dans les critères imposés par le régime spécial. Ainsi, sanctionner l'absence en TD est une double peine, sachant que l'étudiant absent a peu de chance de réussir ses contrôles de TD. Il souhaite que l'on puisse assurer un suivi des absents plutôt qu'appliquer une sanction.

Mme LAWRENCE précise que les signataires de la motion souhaitent prévenir les étudiants en début d'année et assurer ce suivi et chercher des solutions avec eux : changement de groupe de TD, réduction de la taille des groupes...

Mme BANZO explique que pour la licence de géographie, un règlement des examens a été voté en CEVU, qui prévoit des règles d'assiduité. De fait, les étudiants doivent être présents : sans présence, pas de travail possible. Cela reste un élément de la pédagogie



fondamental. Lorsque la question s'est posée de mettre en place un contrôle d'assiduité systématique et de sanctionner l'étudiant pour 3 absences, il a été décidé de le faire valider par le CEVU. En effet, le passage en CEVU permet d'afficher une règle de contrainte très claire : l'étudiant s'engage dans ses études et, s'il est absent plus de 3 fois, il ne remplit pas son contrat.

Mme MALGOUYAT explique que la décision de sanctionner ou non l'assiduité des étudiants en TD est de toute manière une décision du CEVU : soit c'est une décision d'établissement, prise directement par le CEVU et qui s'applique donc à l'ensemble des UFR, soit c'est une décision intégrée dans les modalités de contrôle des connaissances de chaque formation, et adoptées chaque année dans le mois qui suit le début des cours par le CEVU sur proposition des Conseils d'UFR. Cependant, en l'absence de disposition claire, l'université risque des recours d'étudiants.

Mme BITEAU s'interroge sur la notion d'autonomie prévue dans la motion : l'étudiant qui ne vient pas en TD connaît le risque qu'il prend et l'incidence probable sur ses résultats.

M. LABARRE pense qu'il y a manifestement un grand nombre d'étudiants pour qui ce dispositif ne changera rien, qu'ils soient déjà assidus ou qu'il leur soit impossible de l'être. Mais il y a une marge d'étudiants qui renoncent faute d'incitation, et c'est à eux que cette motion s'adresse. Il y a là un lien direct avec l'objectif de réussite en licence.

M. RAMBAUD estime que la responsabilité personnelle de l'étudiant n'est plus la seule donnée quand l'université a de plus en plus une obligation de réussite fixée par l'État.

M. HAUQUIN ajoute que le POSIP est en relation constante avec ces étudiants « décrocheurs » : ils ne sont pas sur le même niveau d'appropriation des codes de l'université. Ainsi, nous sommes tenus d'accueillir les bacheliers professionnels comme les autres. Ils ont suivi un cursus dans le secondaire qui est différent des bacs généraux et n'ont pas dans leur bagage éducatif les mêmes codes et niveaux d'enseignement que les bacs généraux. Il est de la responsabilité de l'établissement de mettre à leur disposition des dispositifs, des outils pour leur donner l'opportunité de se projeter sur des études à l'université avec les mêmes chances que les autres étudiants. A défaut, nous acceptons collectivement que chaque année, ce volume de lycéens échoue. C'est une responsabilité collective.

M. ROUSSI approuve M. POUMAREDE. On peut envisager qu'une absence répétée en TD équivaut à une absence de note, voire à une interdiction de passer les examens, comme cela existe dans d'autres universités. Mais la question de l'assiduité doit être clairement posée dans le Règlement des études. Il vaut mieux travailler en profondeur sur les grands principes, avec les différents acteurs (étudiants, enseignants, etc.). La question du régime spécial est à revoir aussi en parallèle, en adaptation avec la réalité des étudiants.

M. BOUDET estime qu'il est indispensable de cadrer les modalités relatives à la prise en compte de l'assiduité. Il est conscient que le contrôle continu est un outil d'amélioration de la pédagogie. Mais la question est de savoir si la sanction du 0 est une mesure de répression ou de prévention. Mais il ne voit pas comment ce peut être une mesure de prévention.

Mme LAWRENCE pense que ça l'est si les enseignants travaillent en amont avec les étudiants concernés.

M. BOUDET rappelle que le contrôle continu est souvent compensé par une note d'examen terminal ; ajouter un 0 rendra cette compensation encore plus difficile.



M. POUMAREDE est sensible à cet argument : une réflexion doit être engagée sur les MCC. En outre, le fait que le Règlement des Études prévoit que le contrôle d'assiduité est organisé par le directeur d'UFR circonscrit les risques de recours liés à une différence de traitement des étudiants. L'Université repose aussi sur la pratique des composantes. On ne peut pas à la fois donner l'autonomie aux composantes et vouloir tout réglementer jusque dans les pratiques pédagogiques. L'argument de l'iniquité de traitement remet en cause le travail des enseignants.

Mme OLLIER est favorable à un cadrage ; c'est le sens de cette motion des anglicistes. Les étudiants comme les enseignants ont besoin de règles claires et reconnues, qui permettent de rendre effectivement obligatoire l'assiduité en TD. Cela existe dans d'autres établissements et ces règles n'y sont pas contestées. Dans la pratique, au moins en anglais, l'assiduité ne semble pas être obligatoire, ou en tout cas, elle n'est pas comprise comme telle. Les raisons de l'absentéisme sont parfois très subjectives et prendre en compte l'assiduité dans la note de TD peut être un moyen de récupérer des étudiants décrocheurs.

Mme MALGOUYAT reprend la notion d'assiduité telle qu'elle est évoquée dans le Règlement des Études : celui-ci prévoit que le Directeur de composante organise le contrôle d'assiduité, sans mentionner la sanction de l'obligation d'assiduité. En effet, les travaux de la Commission de la Pédagogie n'avaient pas permis de dégager un consensus sur ce point. En outre, le respect du principe d'égalité entre les étudiants ne met pas en cause la compétence des enseignants ni leurs pratiques. Il s'agit de l'application d'une exigence réglementaire. Ainsi, il y a des étudiants qui sont, en début d'année, avertis que l'assiduité sera un élément de notation dans le cadre de leurs TD, et d'autres qui n'en sont pas prévenus. C'est là seulement que se situe la rupture d'égalité.

Mme BOUCARD affirme que les étudiants sont bien au courant que l'assiduité en TD est obligatoire. Il y a toujours eu des sanctions. De plus, il n'y a pas égalité parfaite dans la mesure où les enseignants ne réagissent pas de la même manière à une situation donnée.

M. ROUISSI rappelle l'importance de la liberté et de la responsabilité de l'enseignant dans ses méthodes d'enseignement et d'encadrement ; il ajoute qu'il faut conserver une certaine souplesse et faire le lien entre présence et travail fourni.

Mme JONES estime que l'établissement aussi doit prendre ses responsabilités et garantir des groupes de TD à 40 étudiants maximum.

Mme LAWRENCE explique que le problème est venu notamment de l'intégration des étudiants ERASMUS dans les groupes, alors qu'il avait bien été prévu d'ouvrir des groupes pour des effectifs supérieurs à 40.

## **VI - PRESENTATION DES PROJETS "REUSSITE EN LICENCE" POUR L'ANGLAIS ET L'HISTOIRE DE L'ART**

Mme LAWRENCE évoque les projets prévus dans le cadre du déploiement des 13 postes « Fioraso » pour la réussite en licence : plateforme pédagogique pour du présentiel enrichi, renforcement pédagogique, proposition du DAPS pour travailler sur l'intégration à l'université par le biais du sport, réorientation, accompagnement au redoublement, mise en place de tests de positionnement, de dispositifs de remédiation grâce aux postes de PRAG en Lettre. Les enseignants concernés viendront présenter ces projets au prochain CEVU.



M. POUMAREDE se réjouit que notre université soit dotée de postes supplémentaires et qu'ils aient été attribués à des disciplines qui en ont besoin, même s'il partage quelques réticences sur la nature du fléchage PRAG de ces postes. En revanche, il tient à répéter que la question de la réussite ne sera réglée que lorsque nous pourrons réduire drastiquement le nombre des étudiants en TD dans les 1<sup>ères</sup> années de l'enseignement universitaire, à travers une intensification de la formation, gage de la réussite des étudiants. C'est une question d'engagement politique de l'établissement plus qu'une contrainte financière.

Mme LAWRANCE partage cette idée. Cependant, l'impact de groupes à 30 n'a pas été visible lors du PRL en histoire de l'art. C'est la raison pour laquelle on était repassé à des groupes à 40, au-delà des contraintes budgétaires. Des TD à 30 seront vraiment mis en place pour les disciplines concernées mais il faudra en mesurer l'impact sur les taux de réussite.

Mme MARTINEZ demande des précisions sur le projet du DAPS.

Mme LAWRANCE précise que ce projet est en cours d'élaboration ; Mme ETCHETO le présentera lors d'un prochain CEVU.

## **VII - EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR**

Mme LAWRANCE rappelle que le dispositif "emplois d'avenir professeur" s'adresse aux étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, inscrits en L2, L3 ou M1 et âgés de moins de 25 ans (ou de moins de 30 ans dans le cas d'étudiants en situation de handicap). Sont prioritaires les étudiants qui effectuent leurs études dans une académie ou dans une discipline connaissant des besoins particuliers de recrutement, ou qui ont résidé au moins deux ans dans une zone urbaine sensible, dans une zone de revitalisation rurale ou dans un département d'outre-mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, ou qui ont effectué au moins deux années d'études secondaires dans un établissement situé dans l'une de ces zones ou dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Il y a eu très peu de candidatures dans un 1<sup>er</sup> temps, notamment car l'appel à candidatures ne concernait que 4 disciplines : lettres modernes, anglais, allemand, mathématiques. Pour cette 1<sup>ère</sup> année, le dispositif a donc finalement été élargi à toutes les disciplines. Bordeaux 3 a donc présenté des candidatures en art, en géographie, en langues, en lettres modernes.

Chaque dossier a été attentivement étudié en commission académique. Pour Bordeaux 3, 49 dossiers ont été présentés ; 26 ont été acceptés immédiatement sur avis très favorable des enseignants. 12 ont reçu un avis réservé car les étudiants demandent un poste en primaire alors que le dispositif n'est prévu que pour le secondaire. 11 ont été refusés, notamment en raison d'un avis défavorable des enseignants.

Mme MAGNE demande quelles sont les garanties que ces étudiants ne seront pas placés sur des postes d'enseignement.

Mme LAWRANCE répond que cet engagement a été pris par les proviseurs : les bénéficiaires du dispositif seront uniquement en charge d'activités extracurriculaires. Vu le retard et la précipitation dans la mise en place de ce dispositif, les contrats seront conclus du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre.

M. BALLESTA demande quelle est finalement la part, sur les 26 dossiers acceptés, des disciplines qui n'avaient pas été préalablement sélectionnées.



Mme LAWRENCE répond que la plus grande part est représentée par les candidatures en lettres modernes. Mais ont également été acceptés des dossiers d'étudiants de géographie, d'arts plastiques, de musique, espagnol, anglais et allemand.

M. BALLESTA regrette que des étudiants qui souhaitaient postuler aient de fait été écartés car il leur avait été clairement signifié qu'ils étaient en dehors des 4 disciplines initialement éligibles.

M. ARCELIN demande si les prochaines vagues sont déjà prévues.

Mme LAWRENCE l'ignore : pour cette année, la campagne de recrutement est terminée. Les dates de réouverture pour l'année prochaine ne sont pas connues.

### **VIII - DEUXIEME SESSION CAPES JUIN 2013**

Mme LAWRENCE présente le récapitulatif des heures prévues pour la préparation de la 2<sup>ème</sup> session du CAPES de juin 2013. Pour la plupart, il s'agit de positionner des cours du M2 sur le 2<sup>nd</sup> semestre du M1.

M. BALLESTA demande s'il y a une obligation de justifier de ces heures, d'organiser des contrôles particuliers pour les étudiants.

Mme LAWRENCE répond que c'est à chacun d'intégrer ses heures dans son semainier ; c'est une question de confiance.

### **IX - BOURSES ACE**

Mme LAWRENCE rappelle que ce dispositif vient en complément des bourses sur critères sociaux (BCS) et des aides au mérite accordées par le MESR. Pour être éligibles au dispositif « Préparation aux concours enseignants », les étudiants doivent remplir trois conditions cumulatives : réunir les conditions pour être recruté comme fonctionnaire enseignant, se destiner au métier d'enseignant, et être inscrit en deuxième année d'un master et suivre une formation permettant de se préparer aux concours de recrutement d'enseignants (dans le cadre du master lui-même ou d'une spécialité ou d'un parcours complémentaire). Bien que l'information ait été transmise très tardivement (fin décembre), les étudiants ont bien été informés et 75 dossiers ont été déposés. Bordeaux 3 a obtenu 66 bourses ; la commission est prévue le 08/02, avant transmission des dossiers au CROUS.

### **X - POINT D'INFORMATION SUR LA REFORME DES CONCOURS D'ENSEIGNEMENT**

Mme LAWRENCE explique qu'un groupe de travail animé par Mme BONNET et composé des responsables des masters enseignement et des responsables administratifs concernés se réunit tous les mardis et communique via le groupe BV *ad hoc* ; de plus, tous les documents officiels relatifs au projet sont mis en ligne sur l'ENTP (rubrique pilotage > Métiers du professorat) pour que toute la communauté puisse les consulter.

Mme LAWRENCE signale que M. LACUEILLE, doyen du collège des IA-IPR, et M. GIRARD, directeur de l'IUFM et porteur du projet, sont venus présenter la réforme à l'Université le mardi 05 février.





Mme LAWRENCE présente les grandes lignes de la réforme qui doit se mettre en place en septembre 2013. Le dossier est mené par le recteur ; il y a 3 commissions qui travaillent sur des aspects différents :

- La Commission Comité de pilotage inclut les présidents des 5 universités de l'Académie, le recteur, le directeur de la Pédagogie, et M. LACUEILLE. Elle est chargée des questions de gouvernance. Pour nous, l'enjeu est important car l'ESPE peut être rattaché à la NUB ou à la communauté scientifique, institution qui se substituerait au PRES actuel. La question a des répercussions politiques, mais aussi sur le plan des moyens, du budget, mais aussi de la valorisation de nos formations.

- La Commission Formation est composée des VP CEVU, des responsables concours, des représentants du rectorat et de l'IUFM. Le but est de travailler sur les principes de l'accréditation de l'ESPE et sur la forme des nouvelles maquettes. Le ministère avait promis de transmettre les maquettes disciplinaires des concours début février mais nous n'avons toujours rien.

- La Commission Recherche se réunira pour la première fois le vendredi 08 février : pour nous, il ne s'agit pas seulement de la recherche en didactique et sciences de l'éducation, mais aussi de la recherche liée à la discipline enseignée.

M. POUMAREDE dénonce ce qu'il appelle une forme d'amnésie collective : nous nous étions levés en masse contre la précédente réforme des concours, jugée scandaleuse. Or, celle-ci accentue tous les travers de la précédente ; notamment elle ne règle pas la question de la suppression de l'année de fonctionnaire-stagiaire. En outre, la séparation recherche/enseignement, est désormais entérinée, alors que Bordeaux 3 s'était élevée contre la mise en place de masters professionnels de préparation aux concours. Enfin, le disciplinaire disparaît quasi totalement des épreuves du concours telles qu'elles sont annoncées.

Mme LAWRENCE précise que le projet prévoit que les étudiants de M2 seront bien fonctionnaires stagiaires, rémunérés 1 560 € nets pour 9 heures de cours. Cependant, de nombreux points sont inacceptables : les calendriers sont intenable (remontée du pré-projet le 28/02), l'empilement en M1 du disciplinaire, de la recherche et du concours reste un problème pour les étudiants. En l'absence de maquettes précises, c'est à nous de faire des propositions sur la proportion de disciplinaire. On sait déjà que l'une des épreuves du concours aura un contenu clairement disciplinaire et qu'une autre pourra en intégrer dans l'exploitation des connaissances didactiques. Il reste à clarifier le point selon lequel ce serait à l'Université de sanctionner et valider le M1 : y aura-t-il des examens en même temps que le concours ? En M1, il y aura également des stages de pratique accompagnée. De plus, un référentiel de compétences diffusé par le ministère met l'accent sur les compétences professionnelles. Une ébauche de maquettes de M2 a été présentée à la CPU, mais rien de précis n'est validé, notamment pour les étudiants en échec ou qui souhaiteraient se réorienter à l'issue du M1.

Mme LAWRENCE estime cependant que Bordeaux 3 ne peut se contenter de se retirer du projet pour marquer son désaccord avec la réforme ; en effet, la question politique majeure reste le rattachement de l'ESPÉ : Bordeaux 3 doit être force de proposition sous peine de perdre l'ESPÉ et ses étudiants et de devenir simple prestataire de service.

M. BALLESTA pense que la reconnaissance du caractère professionnel de la formation est une avancée. Cette dimension professionnelle est d'ailleurs plébiscitée par les étudiants. Mais de nombreuses inquiétudes demeurent. La dégradation de la recherche est entérinée, dans cette configuration, il est difficile de faire de la recherche telle qu'on l'aurait souhaitée à l'université. Et les propos de M. GIRARD ont été assez clairs d'envisager cette dimension-là que sous l'angle unique de la didactique. Un pallier supplémentaire semble



désormais franchi avec le disciplinaire. Bordeaux 3 devra donc être très présente dans ce rapport de force.

Mme LAWRENCE se félicite du fait que les collègues ont exprimé beaucoup d'idées pour la recherche, notamment en direction des enseignants en formation continue. Mais il est certain que l'empilement prévu en M1 diminue la place de la recherche.

M. ARCELIN déplore la précipitation de la mise en place qui empêche l'information des étudiants ; le calendrier est intenable pour la rentrée prochaine.

Mme LAWRENCE insiste sur le fait qu'il est impensable de ne pas communiquer de façon commune sur la mise en place de la réforme ; mais actuellement, nous sommes incapables de dire à nos étudiants ce qu'ils auront à faire comme démarche pour la rentrée prochaine car le gouvernement n'a pas encore tranché sur les modalités de mise en place : année de transition, etc.

Mme MALGOUYAT insiste sur le grave problème de communication que cela pose dans le cadre de la campagne d'admission 2013/2014. Avec les liens très étroits entre nos masters recherche et nos masters enseignement, cette incertitude liée aux maquettes des futurs masters MEEF a de lourdes répercussions, notamment sur un plan administratif. Les campagnes d'admission ouvrent en principe pour ces masters au mois de mars. Or, en mars, nous n'aurons aucun élément pour nous permettre d'ouvrir ces formations aux candidatures en ligne. Les responsables administratifs de composantes et le Pôle Scolarité centrale ont donc conjointement décidé de retarder l'ouverture de la campagne d'admission pour ces masters en précisant « dates d'ouverture non encore connues en raison de la réforme en cours ».

M. GUEZELLEC déplore cette précipitation mais elle est due à la volonté de refondre rapidement la 1<sup>ère</sup> réforme, qui privait les nouveaux enseignants de formation de terrain.

Mme LAWRENCE précise que l'agrégation n'entre pas dans le champ de l'ESPE. Elle fera un point régulièrement en CEVU.

## **XI - PROJET REGION DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION**

M. MIURA présente le projet Région du Service commun de la documentation. Il précise que le SCD met en œuvre la politique documentaire de l'université par la mise à disposition de services sur place au sein des 13 bibliothèques intégrées qu'elle rassemble mais également par la fourniture de nombreux services à distance. Cette offre est destinée à la fois aux besoins pédagogiques comme aux besoins de la recherche.

Chaque année, le SCD dépose une réponse à l'appel à projet de la région Aquitaine selon des modalités un peu particulières :

- une réponse unique au sein d'un portage du Département Documentation dans le cadre de la coopération inter-universitaire dans le cadre du PRES
- une validation a priori des objectifs à intégrer à ce type de financement par la région

Depuis quelques années, la région nous permet de soutenir la constitution d'une offre documentaire numérique et accompagnement et l'accueil en favorisant l'emploi étudiant. Il convient à ce titre d'informer le CEVU de quelques éléments de contexte :

- Bordeaux 3 n'atteint pas encore la moyenne nationale au niveau de son budget documentaire si on compare notre université aux établissements analogues à dominante SHS



- Le passage au numérique implique certes des facilités d'accès mais également des politiques tarifaires agressives (de 5 à 12% d'augmentation annuelle en fonction des fournisseurs) que le niveau de négociation des courts national arrive à peine à juguler

- La question de l'emploi étudiant en bibliothèque est de plus en plus lié à celle de l'extension des horaires d'ouverture. Certains établissements font le choix d'ouvrir des espaces sans services avec des équipes d'étudiants distinctes de l'équipe du SCD. Nous plaçons pour la poursuite d'une réflexion sur ce sujet dans une optique de maintien de la mixité des équipes; Les contrats étudiants sont membres à part entière du SCD; ouverture étendue doit pouvoir se faire dans la continuité de service et donc avec une implication des personnels dont les modalités de gestion du temps de travail restent à étudier.

Il convient de rappeler que l'offre numérique destinée à la pédagogie et notamment au niveau licence est encore faiblement développée en France. Nous devons proposer une offre équilibrée sur les deux médias, imprimé d'une part et numérique d'autre part compte tenu de cette particularité du paysage éditorial français.

La chute ou plutôt à Bordeaux 3, la stagnation des prêts ne doit pas masquer la croissance exponentielle du public distant qui doit être pris en compte dans notre politique de service.

Il faut améliorer la communication entre les chargés d'enseignement et l'équipe des acquéreurs du SCD afin d'anticiper les besoins. Une instruction spécifique sur ce point doit être lancée pour préparer la prochaine rentrée, en coordonnant le CEVU, le Service Communication et le SCD.

L'emploi étudiant en renfort des équipes revêt un double intérêt : proposer une formation à nos étudiants mais également renforcer les équipes qui doivent maintenir tout au long de l'année 13 sites ouverts à la communauté. Cette problématique s'intègre plus largement dans celle de l'extension des horaires d'ouverture sur laquelle le SCD a déjà fait des propositions de même que dans l'instruction de l'application de la réforme interne à la structure du SCD dans le souci de renforcer les équipes pour permettre d'étendre les horaires en lien avec les spécificités de l'organisation du campus en soirée ou le week-end et en suivant le précisément les pics d'activités du calendrier des enseignements.

Mme LAWRENCE pose le problème de l'insécurité le soir et du manque d'éclairage aux abords de la bibliothèque.

M. MIURA répond que l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque doit s'envisager de manière globale, en intégrant les problématiques liées aux moyens humains, à la sécurité incendie, à l'éclairage, aux transports, à la restauration le samedi sur le campus. L'idée n'est pas d'ouvrir 24h/24 mais de réaliser des aménagements d'horaires ciblés, en fonction de pics d'activité identifiés. L'objectif est aussi d'assurer la qualité du service sur l'ensemble des plages d'ouverture, de ne pas se limiter à assurer une simple présence ; cela impose d'intégrer pleinement les vacataires aux équipes.

Mme FAULON s'interroge sur la pertinence des horaires d'ouverture des bibliothèques spécialisées.

M. MIURA explique que la question de la spécialisation n'est pas forcément celle de la proximité : l'étudiant-type fréquente au moins deux bibliothèques : la grande BU de Lettres et une des BU de section. Sur l'inadéquation des horaires des petites structures, il explique que c'est un enjeu très fort pour le SCD. Le SCD demande que l'organisation du service soit mise en adéquation avec la réforme interne : il y a encore trop de bibliothèques dont la masse critique n'est pas atteinte pour permettre d'adapter les horaires aux besoins des usagers. Travailler avec des équipes plus grandes permet de mutualiser les moyens et donc d'élargir les horaires d'ouverture.

Mme FAULON demande s'il est possible d'envisager des regroupements de structures.

Mme LAWRENCE précise qu'une réflexion est en cours pour mieux utiliser les moyens humains des BU de proximité.

Mme OLLIER fait une comparaison avec les bibliothèques en Angleterre, où presque tous les livres sont numérisés, avec de nombreux postes informatiques à disposition dans les salles.

M. MIURA répond que l'on mesure mal la fréquentation des bibliothèques ; si l'on se fie uniquement aux données de prêt et d'emprunt, on évacue tous les publics en ligne. Aujourd'hui, en lettres et sciences humaines, les activités sur place et à distance sont quasiment équivalentes. Il faut faire évoluer les représentations professionnelles. Cependant, le contexte éditorial français ne se prête pas à la dématérialisation complète ; de plus, les pratiques pédagogiques françaises restent souvent attachées au format traditionnel.

Mme FAULON signale que les étudiants sont souvent confrontés au manque d'ouvrages indiqués dans les bibliographies délivrées par les enseignants en début d'année. Elle demande de réfléchir à un circuit qui permettrait à l'enseignant de signaler à la BU un ouvrage qui ne devrait être que consultable sur place.

M. MIURA explique que ces signalements existent déjà. Mais ils ne sont pas encore assez fiables sur la couverture des bibliographies qui circulent. Il aimerait pouvoir disposer des bibliographies dès juillet pour être sûr que les étudiants en disposent en septembre et pour anticiper sur la politique d'acquisition.

## **XII - POINT D'INFORMATION SUR LES JOURNEES FUTUR ETUDIANT**

Mme LAWRENCE passe la parole à M. HAUQUIN pour un point d'information sur les JFE.

M. HAUQUIN distribue le livret d'information sur les JFE, distribué à 23000 lycéens de l'académie. 3 500 lycéens de 1<sup>ère</sup> et Terminale sont attendus, venant de Gironde et des départements limitrophes. Cette manifestation est intégrée dans le processus APB. Elle a une vocation plus qualitative que les salons étudiants. L'objectif est d'accueillir les futurs étudiants dans les locaux, et de les mettre en interaction avec leurs futurs enseignants. Cette année, la journée n'a pas été banalisée, et les cours ont été maintenus. Deux dispositifs phares sont mis en place : conférences de présentation et ateliers. Parallèlement, a été mis en place une manifestation « off », un espace de rencontre entre enseignants du supérieur et enseignants du secondaire ; suite à l'accueil favorable du rectorat, une table ronde a été organisée pour échanger sur le plan pédagogique, sensibiliser sur les pré-requis à l'université.

Mme FAULON souhaite que les étudiants soient sollicités, par le biais notamment des associations de filières. Mais toutes les filières n'ayant pas d'association, il faudrait solliciter les étudiants via les TD.

M. HAUQUIN confirme que les associations de filières seront présentes et les directeurs d'UFR et de départements ont été informés dès novembre pour que cet appel soit diffusé.

Mme OLLIER demande si la journée a été banalisée dans les lycées.

M. HAUQUIN répond que la banalisation est prévue mais non obligatoire, même si, dans la pratique, c'est bien le cas.



### **XIII - QUESTIONS DIVERSES**

Mme BANZO signale que l'information sur la suppression des AJAC n'est pas clairement passée auprès des étudiants. Elle demande une campagne d'affichage de l'établissement.

Mme MALGOUYAT propose de diffuser l'information sur le nouveau site étudiant.

M. POUMAREDE demande, dans le cadre des examens terminaux, l'autorisation d'accepter des étudiants à composer au-delà de 15 minutes, dans des cas exceptionnels.

Mme LAWRENCE répond qu'une révision du règlement des études est prévue. Cette question sera examinée à ce moment-là.

Mme BITEAU demande si la COSIP se réunit toujours et si la liste des élus étudiants qui y participent est disponible et mise à jour.

M. HAUQUIN répond que la nouvelle VP déléguée, Mme DINCLAUX convoquera une nouvelle réunion en mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H50.

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN